



CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA

**ÉLÉMENTS D'UNE INITIATIVE PASTORALE NATIONALE
POUR LA VIE ET LA FAMILLE**

**UNE OPTION FONDAMENTALE
EN FAVEUR
DE LA VIE ET DE LA FAMILLE**

OCTOBRE 2011

© Concacan Inc., 2012. Tous droits réservés. Ce texte peut être reproduit sans autorisation écrite pour usage personnel ou paroissial. Pour toute autre utilisation, veuillez envoyer une demande à permissions@cecc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

UNE NOUVELLE CULTURE	3
LE DÉFI	3
LA VISION	5
L'appel de notre baptême	6
Le rôle des laïcs.....	7
La théologie du corps.....	8
Notre grande priorité	8
ÉLÉMENTS D'UN PLAN	9
Le rôle prophétique de la famille : appelée à témoigner.....	9
Le rôle sacerdotal de la famille : appelée à célébrer	10
Le rôle royal de la famille: appelée à servir	11
STRATÉGIES PROPOSÉES	11
I. Formation.....	12
II. Promotion de la vie et de la famille	13
III. Au service de la vie.....	14
IV. Jeunesse	14
V. Personnes âgées	14
VI. Célébrations	15
VII. Communications <i>ad intra</i> et <i>ad extra</i>	15
VIII. Collaboration des paroisses et des diocèses avec les mouvements ecclésiaux et les communautés nouvelles	16
RESSOURCES	17
CONCLUSION	17

Pièces jointes :

Annexe 1 – Communication de Mgr Brendan O'Brien à la 32^e Rencontre des évêques de l'Église en Amérique, San Antonio, Texas, 16 au 19 février 2004

Annexe II – Communication de Mgr V. James Weisgerber à la 32^e Rencontre des évêques de l'Église en Amérique, San Antonio, Texas, 16 au 19 février 2004

UNE NOUVELLE CULTURE

« Au début de sa mission, Jésus se trouve à *Cana de Galilée*, afin de participer à un banquet de noces, avec Marie et avec ses premiers disciples (cf. Jn 2, 1-11). Il entend ainsi montrer *que la vérité sur la famille est inscrite dans la Révélation de Dieu et dans l'histoire du salut* » (*Lettre aux familles*, II : 18).

Riche de la réflexion théologique des siècles passés, l'Église de notre époque continue de proposer une splendide et convaincante vision de la vie, du mariage et de la famille. Elle propose aujourd'hui un virage majeur vers une culture qui valorise chaque personne humaine non pas à cause de sa soi-disant « utilité », mais parce qu'elle a été appelée à la vie par l'Amour de Dieu et parce qu'elle est encore appelée à vivre éternellement avec Dieu. Au sein de cette culture, tous ont à cœur le bien-être de chacun, les besoins authentiques de chaque personne ne sont jamais considérés comme une entrave à ceux des autres, et l'appauvrissement de l'un est perçu comme l'appauvrissement de tous. Au sein de cette culture, le bien-être des personnes sert de mesure à toute initiative et l'esprit de service désintéressé envers les plus vulnérables – malades et marginalisés – est considéré et vécu comme un chemin privilégié vers la sainteté.

Il nous faut bâtir cette culture nouvelle et distincte, en nous rappelant que « l'avenir de l'humanité passe par la famille » (*Familiaris consortio*, 86). La famille est le levain capable de transformer un monde qui a désespérément besoin de la Bonne Nouvelle. Elle est aussi la clé de la Nouvelle Évangélisation. Plus que jamais, les familles chrétiennes qui cherchent à vivre et à proclamer l'Évangile ont besoin d'être encouragées et soutenues.

« À cet égard, les évêques sont appelés à manifester un leadership clair, cohérent et explicite dans la promotion de la culture de la vie et de la famille, tout en servant de guides et de source d'inspiration¹. » Il faut aujourd'hui nous engager résolument à faire advenir ce renouveau culturel qui doit passer par un profond renouveau spirituel – un changement des mentalités et des cœurs.

LE DÉFI

Il suffit d'un regard sur la société canadienne pour saisir l'urgence d'un tel projet. Depuis quelques décennies, les attaques contre la vie et la famille n'ont cessé de se multiplier : décriminalisation de l'avortement, promotion de l'euthanasie et du suicide assisté, accessibilité de la procréation assistée, libéralisation du divorce, redéfinition du mariage et de la famille, atteintes aux libertés de conscience, de religion et d'éducation, etc.

La liste est longue et ces nouvelles réalités découlent d'une façon ou d'une autre de la culture ambiante marquée par la perte du sens du sacré et où prévalent individualisme, subjectivisme, matérialisme, hédonisme, utilitarisme, sécularisme et

¹ Résumé du rapport du Comité *ad hoc* pour la vie et la famille, 3 novembre 2010.

relativisme. Comme le faisait si justement remarquer le Pape Benoît XVI aux évêques responsables des commissions pour la famille et la vie d'Amérique latine et des Caraïbes, à Bogota (Colombie) en mars dernier : « On constate malheureusement combien tant de foyers souffrent des rapides changements culturels, de l'instabilité sociale, du phénomène migratoire, de la pauvreté, d'une éducation banalisant la sexualité et de fausses idéologies. On ne peut rester indifférents face à ces menaces. »

L'Église catholique canadienne a depuis plusieurs années pris conscience de ces menaces. Elle a aussi entrepris de réfléchir aux initiatives capables de rebâtir et de soutenir la famille. Les interventions des représentants de la CECC à la 32^e Rencontre des évêques de l'Église en Amérique (2004) en font foi².

Un second regard, cette fois sur l'Église canadienne elle-même, permet une autre constatation : ici aussi, les défis sont nombreux. Parmi les baptisés, certains ont abandonné la foi, n'en comprenant pas la pertinence et versant dans l'indifférence religieuse ou dans une contestation ouverte. D'autres participent plus ou moins régulièrement à la messe dominicale par tradition ou convention sociale. D'autres encore restent fidèles par conviction, mais sans avoir beaucoup approfondi leur foi et sans toujours comprendre qu'elle doit transformer leur vie personnelle, familiale et sociale. D'autres enfin sont résolument engagés dans l'institution ecclésiale ou dans le monde au nom de leur foi au Christ ressuscité et en réponse à son amour.

Force est de constater que trop de baptisés perçoivent encore leur religion comme une affaire de règles et de restrictions, ne saisissant pas que la foi chrétienne est d'abord et avant tout une question de relation – une relation au Christ, Dieu fait homme pour nous réconcilier avec son Père et nous offrir la vie éternelle.

Dans ce double contexte social et ecclésial, le Pape Benoît XVI, et avant lui le Bienheureux Jean-Paul II, nous appellent à une nouvelle évangélisation – une évangélisation « nouvelle dans son ardeur, dans ses méthodes, dans ses expressions³ ». Ainsi, « le temps est venu de préparer de jeunes générations d'apôtres qui n'auront pas peur de proclamer l'Évangile. Pour tout baptisé, il est essentiel de passer d'une foi de convenance à une foi mûre, qui s'exprime clairement dans des choix personnels clairs, convaincus et courageux⁴ ».

Nos efforts pour bâtir une culture de la vie et de la famille doivent donc s'inscrire dans le cadre de cette nouvelle évangélisation – fruit d'un vent de Pentecôte qui souffle sur l'Église depuis Vatican II – sans oublier que nous pouvons toujours compter sur un allié inattendu : la soif de bonheur qui habite tout cœur humain.

Au moment d'élaborer une Initiative pastorale à long terme pour la vie et la famille, il

² Voir les annexes 1 et 2 – Interventions de Mgr Brendan O'Brien et de Mgr V. James Weisgerber, lors de la 32^e Rencontre des évêques de l'Église en Amérique (San Antonio, Texas, 2004).

³ Bienheureux Jean-Paul II, discours à la XIX^e Assemblée du C.E.L.A.M., 9 mars 1983.

⁴ Bienheureux Jean-Paul II, homélie à Berne (Suisse), 6 juin 2004.

est bon de se rappeler qu'au lendemain de la Résurrection c'est au cœur des familles qu'a commencé la première évangélisation. C'est là que les chrétiens de la première heure ont partagé avec courage et force à leurs parents, à leurs frères et sœurs, à leurs enfants, à leurs amis – et cela malgré la menace des persécutions – la joie de leur rencontre avec le Ressuscité et la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu et de son projet pour l'humanité.

Aujourd'hui, c'est à notre tour, à nous les premiers chrétiens du troisième millénaire, de nous mettre à l'école de l'Esprit Saint et d'apprendre à « promouvoir le sens chrétien de la vie, par le biais d'une annonce explicite de l'Évangile porté avec une fierté délicate et une profonde joie dans les différents milieux de l'existence quotidienne⁵ ». Pour ce faire, nous pouvons compter sur la riche vision de la vie, du mariage et de la famille élaborée par l'Église de notre temps. L'œuvre du Bienheureux Jean-Paul II en particulier représente un étonnant « bond vers l'avant » – une réponse saisissante aux inquiétudes contemporaines relatives à l'avenir de l'humanité.

« L'homme est aimé de Dieu! Telle est l'annonce si simple et si bouleversante que l'Église doit donner à l'homme. La parole et la vie de chaque chrétien peuvent et doivent faire retentir ce message: Dieu t'aime. Le Christ est venu pour toi, pour toi le Christ est «le Chemin, la Vérité et la Vie!⁶ . » (Jean 14,6)

LA VISION

Selon la vision chrétienne de la famille, celle-ci est « une Église au foyer » (*Ecclesia domestica*). La famille chrétienne, comme l'Église tout entière, devrait être le lieu où la vérité de l'Évangile est la règle de vie et le don que les membres de la famille offrent à la communauté plus large. La famille n'est pas seulement l'objet du souci pastoral de l'Église; elle est aussi pour l'Église l'un des agents d'évangélisation les plus efficaces. Les familles chrétiennes sont appelées aujourd'hui à témoigner de l'Évangile dans un temps et des circonstances difficiles, alors que la famille elle-même est menacée par toutes sortes de forces contraires. Pour être évangélisatrice dans un tel contexte, la famille chrétienne doit être authentiquement « une Église au foyer », vivant la vocation chrétienne avec humilité et dans l'amour (*Ecclesia in Asia, no 46*).

Cette vision de la famille est aussi un appel à l'action. Il ne suffit pas d'« enseigner » la doctrine de l'Église, mais il faut savoir présenter le Christ vivant et inviter la personne à faire une authentique expérience de sa présence, sans quoi il ne résultera de nos efforts qu'une expérience appauvrie du catholicisme. Si nous entreprenons aujourd'hui de proposer aux jeunes générations la vision catholique de la vie, du mariage et de la famille, l'Église catholique du Canada pourra, dans 20 ans, compter sur une nouvelle génération de jeunes familles « vivant la vocation chrétienne avec humilité et dans l'amour », engagées à être « un des agents d'évangélisation les plus efficaces ». Ces jeunes familles seront conscientes de ne pouvoir vivre leur vocation

⁵ Pape Benoît XVI, en la Basilique de l'Aquileia (Italie), 7 mai 2011.

⁶ Bienheureux Jean-Paul II, exhortation apostolique *Vocation et mission des laïcs*, no 34.

qu'en union avec le Christ qui leur en donne la force par sa Parole et ses Sacrements, et qu'avec le soutien de la communauté des croyants et le témoignage de ceux et celles qui connaissent et aiment le Christ.

Pour donner naissance à cette nouvelle génération d'apôtres, il nous faut fixer notre attention sur trois grands éléments : 1) notre appel baptismal, 2) le rôle des laïcs et 3) la « théologie du corps ».

L'appel de notre baptême

C'est à la lumière de l'appel universel à la sainteté, lancé par le Concile Vatican II (*Lumen gentium*, V), qu'il faut comprendre la vocation chrétienne et la vision catholique de la vie, du mariage et de la famille. Trois raisons expliquent qu'il soit d'une importance vitale de parvenir à cette compréhension : tout d'abord parce que Dieu appelle la majorité des baptisés à chercher la sainteté précisément dans le cadre de la vocation au mariage; ensuite, parce que hors du contexte de l'appel à la sainteté – hors d'une relation personnelle avec le Christ – l'enseignement de l'Église est perçu et vécu comme du pur légalisme et comme un fardeau excessif; enfin, parce que la sainteté personnelle est l'unique remède aux crises auxquelles est confrontée la société.

Pour recréer le tissu chrétien de la société, il faut recréer le tissu chrétien de la famille et il faut « que se refasse le tissu chrétien des communautés ecclésiales elles-mêmes⁷ ». Seuls des mariages en santé et des familles en santé peuvent engendrer une société saine. En d'autres mots, les crises auxquelles nous sommes confrontés – et particulièrement la crise anthropologique – ne peuvent se régler adéquatement qu'à travers la sanctification de la famille.

Où commence cette sanctification? En fin de compte, tout commence au Baptême. Tout commence lorsque chaque personne répond à la question que Jésus pose à ses disciples : « Pour vous, qui suis-je? » (Mc 8,29). Il faut que chaque membre de l'Église rencontre le Christ et choisisse librement son amitié et son mode de vie. Il faut que chaque chrétien et chaque chrétienne découvre que sa vie, et la vie de chaque baptisé, est une participation à la vie de l'Église. Il nous faut entendre avec de nouvelles oreilles l'appel de notre Baptême à la sainteté et à l'apostolat.

Lorsque les époux marchent ensemble, embrassant les joies et les peines de la vie conjugale, ils sont engagés sur une voie de sainteté. Leur cheminement est, en lui-même, un travail apostolique – un travail sur lequel repose le bien-être futur du monde et le bonheur d'innombrables âmes. Leur vocation au mariage est un appel à la vertu héroïque. Sans le Christ qui est le Chemin, la Vérité et la Vie (Jn 14,6), c'est un appel impossible. Toutefois, si nous reconnaissons que l'appel à la sainteté s'adresse aux époux – spécifiquement comme époux – nous emploierons tous les moyens possibles

⁷ Pape Benoît XVI, *Motu proprio Ubicumque et semper* par lequel le Pape a institué le Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, 21 septembre 2010.

pour les soutenir dans leur appel.

Selon le Concile Vatican II, la famille a comme mission spécifique « de devenir toujours davantage ce qu'elle est, c'est-à-dire communauté de vie et d'amour. (...) La famille reçoit la mission de garder, de révéler et de communiquer l'amour, reflet vivant et participation réelle de l'amour de Dieu pour l'humanité et de l'amour du Christ Seigneur pour l'Église son Épouse » (*Familiaris consortio*, no 17). La famille est la cellule de base de la société et de l'Église, ainsi que « le berceau de toute vocation » comme l'a fait observer le Saint-Père. Il est donc absolument fondamental d'accompagner les parents et les enfants dans leur cheminement de foi pour les aider à saisir en profondeur leur identité chrétienne et la valeur profonde de leur vocation.

Le rôle des laïcs

Pour beaucoup, la participation des laïcs à la vie de l'Église est synonyme de ministères laïcs – surtout de rôles liturgiques et administratifs. Mais en réalité, en vertu de leur baptême, toute la vie des laïcs – même dans les circonstances les plus ordinaires – est toujours une participation à la vie de l'Église. Ainsi, bien que les ministères laïcs méritent tout notre respect en tant qu'authentique service d'Église, la majorité des laïcs ne sont pas appelés à assumer de telles responsabilités.

Vatican II définit très explicitement le rôle distinctif des laïcs et précise clairement que c'est au cœur du monde qu'ils sont appelés à jouer ce rôle. C'est dans le monde qu'ils sont appelés à se sanctifier et à sanctifier leur travail, incarnant l'Esprit de Jésus Christ et pénétrant toutes les entreprises humaines de son pouvoir salvifique.

« Les laïcs sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Église dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre » (*Lumen gentium*, no 33). « Le propre de l'état des laïcs étant de mener leur vie au milieu du monde et des affaires profanes, ils sont appelés par Dieu à exercer leur apostolat dans le monde à la manière d'un ferment, grâce à la vigueur de leur esprit chrétien » (*Apostolicam Actuositatem*, no 2).

Dans la même ligne d'idées, le nouveau Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation souhaite aider les familles à devenir les protagonistes de la nouvelle évangélisation.

« La famille peut évangéliser sous son propre toit, grâce à l'amour réciproque, l'écoute de la Parole, la prière, en pratiquant la catéchèse en famille et une édification réciproque. Elle peut évangéliser dans son propre milieu à travers les relations avec leurs voisins, les membres de leurs familles, leurs amis, leurs collègues de travail, de sport et de loisir, à l'école, etc. Elle peut évangéliser dans la paroisse à travers la participation fidèle à la messe du dimanche, la collaboration à la catéchèse des enfants, la participation aux rencontres de familles, de mouvements, d'associations, la proximité manifestée aux familles en difficulté, l'animation d'itinéraires de préparation au mariage et de préparation des parents au baptême de leurs enfants. Mais la famille

peut évangéliser aussi au sein de la société civile en lui donnant de nouveaux citoyens, en multipliant les vertus sociales, en aidant les plus démunis, en adhérant aux associations civiles d'inspiration chrétienne pour promouvoir une culture et une politique favorables aux familles et à leurs droits⁸. »

La théologie du corps

La « théologie du corps » constitue la réponse de l'Esprit Saint à d'innombrables problèmes auxquels nous devons faire face. Si elle est efficacement communiquée par l'exemple de témoins, elle peut devenir la pierre d'angle de tous nos efforts de formation des personnes et des familles – ce qui constitue, sans l'ombre d'un doute, notre plus grand besoin. Ce besoin d'une « formation solide et profonde⁹ », le Bienheureux Jean-Paul II l'avait clairement identifié. C'est à cette condition que la famille peut devenir « un agent efficace de la nouvelle évangélisation » au Canada.

Selon l'enseignement de Vatican II, l'être humain « ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même » (*Gaudium et Spes*, no 24). La perspective contraire – celle voulant que la personne soit radicalement autonome – a mené à l'échec et à la redéfinition du mariage, à l'hyper-sexualisation de la culture, à l'explosion de la pornographie, ainsi qu'à la contraception, à l'avortement et à l'euthanasie. Suivant cette perspective, je suis toujours, d'une façon ou d'une autre, en compétition avec ceux que je fréquente quotidiennement, qui demandent mon aide ou que je porte en mon sein.

Cette capacité à me donner à l'autre, qui nous définit comme personne humaine, est pourtant inscrite jusque dans notre chair. Telle est l'intuition prophétique centrale de la « théologie du corps » élaborée par le Pape Jean-Paul II. Cette orientation vers l'autre est, en fait, la base de toute fécondité – physique et spirituelle. À cause du péché, toutefois, la personne humaine ne parvient à réaliser pleinement le don d'elle-même qu'en union avec le Christ, qui est à la fois son modèle et son guide – le Christ, le seul « autre » par qui et pour qui nous sommes tous créés. C'est en Lui et à Lui que je me donne – et que je me trouve.

Notre grande priorité

De toute évidence, la culture dominante exerce sur nous certaines influences absolument contraires à la vision de l'Église. Face à une telle opposition, c'est au cœur de la famille qu'il nous faut apprendre à devenir des témoins crédibles du Christ. Et pour être crédibles, il faut être unis.

⁸ Mgr Jean Lafitte, secrétaire du Conseil pontifical pour la famille, Rencontre avec les évêques responsables des Commissions épiscopales « Famille et Vie » d'Amérique Latine et des Caraïbes, à Bogota (Colombie), 29 mars 2011.

⁹ Bienheureux Jean-Paul II, Vigile de la Pentecôte en compagnie de membres des mouvements ecclésiaux et des communautés nouvelles, *l'Osservatore Romano* (édition espagnole), 5 juin 1998.

Nous pouvons et nous devons travailler à changer les lois, mais notre premier objectif doit être de changer les cœurs. Il est bon et louable de s'opposer à l'avortement, à l'euthanasie et à la polygamie – et nous devons, évidemment, y travailler sans relâche. Mais, en fin de compte, nos efforts seront vains si nous ne travaillons pas simultanément, et avec la même vigueur, avec et à travers les familles à créer une culture qui valorise chaque personne, qui encourage une sexualité responsable, et qui se penche dans un esprit de solidarité sur les besoins des pauvres, des malades, des personnes âgées, seules et mourantes.

Si nous souhaitons que la famille devienne le principal agent de la nouvelle évangélisation, nous devons en faire notre grande priorité. Cette préoccupation pour la famille « doit être assumée comme une des lignes transversales de toute l'action évangélisatrice de l'Église¹⁰ ».

Il serait bon que chaque diocèse cible ses énergies vers la promotion de l'évangélisation par et à travers la famille, en utilisant la famille elle-même. Mettre l'accent sur le rôle évangélisateur des familles, c'est reconnaître que les familles portent en elles-mêmes des dons intrinsèques et que toutes les familles sont à la fois capables de donner et de recevoir du soutien. Les familles considérées « fortes » ont aussi des besoins pastoraux et les familles considérées « brisées » sont souvent des ressources pour l'évangélisation.

Prenons donc une option fondamentale en faveur de la famille, sachant bien que presque toutes les formes de pauvretés – matérielle, affective, morale ou spirituelle – naissent d'une forme de privation ou d'une autre au sein de la famille. Il sera essentiel de consacrer toutes les ressources possibles pour soutenir la vie et l'amour dans le contexte spécifique du mariage et de la famille. Qu'ils soient dirigés vers les fiancés, les jeunes couples mariés, les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les parents, les grands-parents ou les parents seuls, les efforts d'aujourd'hui porteront des fruits pour les familles actuelles et celles de demain.

ÉLÉMENTS D'UN PLAN

Pour que cette vision devienne réalité, il nous faudra aider les familles chrétiennes à découvrir ou à approfondir leur identité prophétique, sacerdotale et royale. La tâche est imposante. Il nous faut commencer avec les familles déjà présentes dans nos communautés paroissiales. Avec elles, ensuite, il sera possible de rejoindre les familles distantes et, éventuellement, les familles qui n'ont pas encore la joie de connaître le Christ.

Le rôle prophétique de la famille : appelée à témoigner

« La famille est le centre et le cœur de la civilisation de l'amour. (...) C'est seulement si la vérité sur la liberté et la communion des personnes dans le mariage et dans la famille retrouve sa splendeur, qu'avancera réellement l'édification de la civilisation de

¹⁰ Mgr Jean Laffitte, idem.

l'amour » (Jean-Paul II, *Lettre aux familles*, no 13).

C'est d'abord et avant tout par sa manière de vivre, en concrétisant de façon authentique la parole de Dieu, que la famille remplit sa mission prophétique : proclamer la Parole. Comme le faisait remarquer le Pape Paul VI en 1975 : « L'homme contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres, (...) ou s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont des témoins » (*Evangelii Nuntiandi*, no 41). Nous ne pouvons espérer évangéliser la société en nous contentant de proclamer des valeurs morales. Pour témoigner de façon efficace, la famille doit avoir pris conscience de sa qualité de communauté évangélisatrice de base, d'Église domestique; elle doit comprendre ce que veut dire appartenir à l'Église – appartenir au Christ. Seule la formation peut engendrer cette prise de conscience.

Les familles chrétiennes témoignent de multiples façons, suivant leur situation naturelle : d'abord dans leurs propres foyers et parmi les membres de leurs familles, mais aussi dans leurs voisinages, parmi leurs collègues de travail et dans diverses sphères d'influence. Comme le faisait remarquer le Bienheureux Jean-Paul II en 2004 : « L'heure des laïcs a sonné. Ils sont appelés en vertu de leur vocation propre à modeler le monde séculier en accord avec l'Évangile, et à poursuivre la mission prophétique de l'Église en évangélisant les sphères variées de la vie familiale, sociale, professionnelle et culturelle¹¹ ».

La famille chrétienne n'est jamais aussi prophétique que lorsqu'elle est configurée au Christ lui-même, aussi bien en chacun de ses membres qu'en tant que famille : lorsque ses membres s'aiment mutuellement comme le Christ aime chacun de nous.

Le rôle sacerdotal de la famille : appelée à célébrer

« La famille chrétienne est, elle aussi, insérée dans l'Église, peuple sacerdotal. Par le sacrement de mariage, dans lequel elle est enracinée et d'où elle tire sa subsistance, elle est continuellement vivifiée par le Seigneur Jésus, appelée et engagée par Lui à dialoguer avec Dieu par les moyens de la vie sacramentelle, de l'offrande de son existence et de la prière. Tel est le rôle sacerdotal que la famille chrétienne peut et doit accomplir en union étroite avec toute l'Eglise, à travers les réalités quotidiennes de la vie conjugale et familiale; de cette manière la famille chrétienne est appelée à se sanctifier et à sanctifier la communauté ecclésiale et le monde » (*Familiaris Consortio*, no 55).

En union avec le sacrifice eucharistique, les époux s'offrent eux-mêmes et offrent leurs vies au Seigneur – tout en se l'offrant l'un à l'autre – sur l'autel de la vie quotidienne. Et c'est de l'Eucharistie qu'ils tirent la force de remplir les devoirs de leur vocation. Dans l'Eucharistie, « les époux chrétiens trouvent la source jaillissante qui modèle intérieurement et vivifie constamment leur alliance conjugale » (*Familiaris consortio*, no 57).

¹¹ Bienheureux Jean-Paul II, Rencontre avec des jeunes, Berne (Suisse), 26 juin 2004.

Les parents chrétiens portent la responsabilité spécifique d'éduquer leurs enfants à la prière et à l'esprit de service, en les amenant à connaître et à aimer sincèrement le Christ. Ils doivent aussi chercher à faire de leur foyer un lieu de repentir et de pardon. C'est aux parents de faire découvrir à leurs enfants qu'ils sont appelés à être des saints et qu'« il n'y a rien de compliqué (...) pour sanctifier son travail et, du même coup, se sanctifier. Il suffit de quelques ingrédients : l'accomplir le plus parfaitement possible (...), par amour de la volonté de Dieu et pour servir les autres¹² ».

Le rôle royal de la famille: appelée à servir

« La famille chrétienne, tout en construisant l'Église dans la charité, se met au service de l'homme et du monde. (...) Une autre tâche de la famille est celle de former les hommes à l'amour et de vivre l'amour dans tous les rapports avec les autres, de manière que la famille ne se ferme pas sur elle-même mais qu'elle demeure ouverte à la communauté, y étant poussée par le sens de la justice et par le souci des autres, comme par le devoir de sa propre responsabilité envers la société tout entière » (*Familiaris Consortio*, no 64).

Les familles chrétiennes sont appelées à faire l'expérience de la liberté royale des enfants de Dieu – liberté à l'égard du péché et liberté à l'égard de cette peur de la mort qui poursuit l'humanité. Le Christ Roi est entré dans l'Histoire pour servir; c'est ainsi que, suivant son exemple, les personnes et les familles chrétiennes perçoivent leur devoir « royal », comme un devoir de service envers l'humanité.

Comme familles, nous servons la société de la meilleure manière lorsque nous cherchons à « devenir ce que nous sommes » : des communautés de vie et d'amour, ouvertes à la vie, et quand nous permettons à notre amour de rayonner dans la société et de mettre en valeur la dignité de toute personne. En apprenant à leurs enfants à assumer leur rôle royal, les familles chrétiennes contribuent de façon incommensurable au bien futur de la société. Ainsi, lorsque la famille chrétienne cherche son propre bien-être, c'est parce qu'elle sait très bien que l'esprit de générosité et le don de soi desquels dépend l'avenir de l'humanité ne peuvent se cultiver que dans un climat d'amour.

STRATÉGIES PROPOSÉES

Il importe de bien reconnaître qu'un travail considérable a déjà été réalisé par l'Église canadienne en faveur de la vie, du mariage et de la famille – et souvent avec des ressources très limitées. Les meilleures stratégies pour l'avancement d'une culture de la vie sont celles qui rejoignent le plus grand nombre de personnes – aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église – et qui rejoignent les personnes et les familles là où elles en sont dans leur cheminement spirituel, en partant de leurs préoccupations quotidiennes (p. ex., leurs défis éducatifs).

¹² Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF), *Travail + amour = sainteté!* 2010.

L'expérience nous a démontré, par exemple, que même les catholiques distants qui pratiquent peu leur foi tiennent souvent à ce que leurs enfants reçoivent les sacrements de l'Initiation chrétienne. Dans bien des cas, la seule formation religieuse structurée que reçoivent les personnes et les familles est celle qui les prépare aux sacrements; pour cette raison, les périodes de préparation sacramentelle offrent des opportunités pédagogiques uniques : la préparation obligatoire au Baptême peut, par exemple, être l'occasion idéale de présenter le concept d'Église domestique, en même temps que de la littérature et d'autres ressources.

Toutes nos stratégies devraient viser à soutenir les familles confrontées aux défis culturels, éducatifs, sociaux et politiques de notre époque. Dans le contexte actuel – et au moins pour l'avenir immédiat – la plupart des diocèses canadiens expérimentent une réduction de leurs ressources humaines. À ce défi vient s'ajouter la difficulté de contrôler la qualité de l'enseignement, même lorsque de bons programmes et des personnes prêtes à les proposer sont disponibles. Pour surmonter ces défis, les paroisses pourraient – au moins pour l'avenir immédiat – utiliser largement des programmes pré-autorisés disponibles sur DVDs.

Dans chaque diocèse, avec l'accord de l'Évêque du diocèse (ou, dans certains cas, avec l'accord de la CECC), un Office de la vie et de la famille idéalement dirigé par un couple marié bien formé et adhérant concrètement à la vision catholique de la vie et de la famille devrait se charger de la mise en œuvre des stratégies suivantes, et de toutes celles qui seront élaborées en réponse à de nouveaux défis pastoraux. En absence d'un tel Office diocésain, un Comité paroissial de la vie et de la famille ou, du moins, une personne responsable de ces dossiers, devrait être établi dans chaque communauté chrétienne ou dans chaque région pastorale. Ces stratégies ne devraient en aucun cas constituer un surplus de travail pour les pasteurs. Il faut percevoir ces initiatives comme l'expression du rôle royal des laïcs et de leurs familles, travaillant ensemble pour le bien de tous.

I. Formation

- Préparation au mariage obligatoire et systématiquement fondée sur la Théologie du corps élaborée par le Bienheureux Jean-Paul II.
- Préparation baptismale mettant l'accent sur le double appel du baptême (sainteté et apostolat) et sur le concept d'Église domestique (en rendant disponible des ressources pour aider les familles à vivre concrètement cette réalité).
- Soutien national accordé aux initiatives permanentes de formation à la planification naturelle des naissances.
- Préparation à la Confirmation mettant l'accent sur la vertu de chasteté comme maîtrise de soi en vue du don de soi (dans l'une ou l'autre des vocations).

- Formation à l'évangélisation et au témoignage pour aider les baptisés à rendre compte de leur espérance et de leur amour pour le Christ.
- Création de programmes d'accompagnement des couples mariés par des couples-mentors.
- Disponibilité de conseillers conjugaux en cas de crise.
- Ateliers et sessions à l'intention des parents (défis concrets en éducation, éducation aux vertus, éducation sexuelle, etc.).
- Formation sur les questions relatives à la vie (ateliers et sessions sur une variété de thèmes, p. ex., euthanasie, procréation assistée, avortement, etc.).
- Formation à l'utilisation des médias.
- Formation des familles au bien commun et à leurs responsabilités civiques (participation aux débats publics).
- Formation à la prière pour les couples et les familles.
- Formation plus intensive des séminaristes et formation permanente des membres du clergé relativement au rôle des laïcs, au rôle de la famille et aux questions relatives à la vie.
- Établissement au Canada français d'un Institut Jean-Paul II pour les études sur le mariage et la famille.

II. Promotion de la vie et de la famille

- Semaine nationale annuelle de la Vie et de la Famille.
- Participation des membres de la CECC à la Marche nationale pour la vie (Ottawa) ou à des événements locaux comparables, et encouragement adressé à tous les membres de l'Église à faire de même.
- Rencontre annuelle ou bisannuelle avec les représentants de mouvements pro-vie et d'associations pro-famille.
- Promotion des Rencontres mondiales des familles avec le Saint-Père.
- Interventions de la CECC dans la sphère publique à l'occasion du dépôt de projets de loi ou lorsque la Cour suprême entend des causes liées à la vie et à la famille.
- Interpellation des fidèles pour qu'ils s'impliquent dans les débats publics liés à la vie et à la famille.
- Interpellation des fidèles pour qu'ils créent des associations de familles

activement engagées dans la société.

III. Au service de la vie

- Promotion des centres et des services existant pour les femmes enceintes en situation de crise.
- Promotion des organismes se consacrant à la guérison post-avortement.
- Organisation de visites-témoignages dans les écoles par des femmes et des hommes marqués par l'avortement.
- Mise en place d'équipes paroissiales chargées de visiter les malades, les personnes âgées ou forcées de rester à la maison, et les mourants.
- Soutien et promotion des hospices locaux et des maisons de soins palliatifs.
- Élaboration d'initiatives pastorales à l'intention des familles blessées par la vie.
- Élaboration d'initiatives pastorales à l'intention des mères ou des pères célibataires.

IV. Jeunesse

- Collaboration avec les écoles catholiques (dans les provinces où elles existent): programme d'éducation à l'amour fondé sur la théologie du corps, cours sur l'art d'être parents, etc.
- Soutien aux groupes dédiés à l'évangélisation et au respect de la vie sur les campus universitaires.
- Création et promotion de groupes-jeunesse (adolescents et jeunes adultes) en paroisse pour offrir 1) une formation les préparant à vivre leur vocation à l'amour (dans le mariage, la prêtrise, la vie consacrée ou le célibat apostolique); 2) des opportunités éducatives liées au respect de la vie et à une sexualité authentique; 3) du réseautage social; et 4) des opportunités de partager leur foi. Travailler en collaboration avec la Pastorale Jeunesse diocésaine ou la personne responsable de ce dossier.
- (Voir aussi la stratégie « Formation » ci-dessus).

V. Personnes âgées

- Création d'opportunités pour les personnes retraitées et âgées d'agir comme « mentors » auprès des plus jeunes dans les domaines de la foi et de l'éducation des enfants.

- Élaboration d'un apostolat de la prière par et pour les personnes âgées et malades.
- Élaboration de programmes d'éducation de la foi et création de groupes de partage pour les aînés.
- Attention renouvelée envers les aînés, en particulier ceux qui sont confinés à la maison, qui vivent dans des résidences pour personnes âgées ou des centres de soins de longue durée.

VI. Célébrations

- Emphase homélitique sur les questions de vie et de famille (avortement, euthanasie, planification naturelle des naissances, etc.) en lien avec les lectures durant l'Eucharistie dominicale. Accent sur l'appel évangélique au don de soi, sur la famille en tant que lieu de pardon, etc.
- Promotion de l'adoration du Saint-Sacrement, source du don de soi dans l'amour.
- Utilisation des prières universelles pour accroître la conscience de la mission de la famille et de l'urgence des questions liées à la vie, en insistant sur les questions d'actualité.
- Campagne nationale de prière et de jeûne pour la vie.
- Célébration publique d'anniversaires de mariage importants dans le cadre de messes spéciales.
- Création d'opportunités pour que des couples et des familles témoignent de leur expérience de familles chrétiennes.
- Emphase accordée aux fêtes liturgiques liées au rôle de la famille (ex.: Marie, Mère de Dieu, Fête de Saint Joseph, Fête de Sainte Anne et Saint Joachim, Fête de la Sainte Famille).

VII. Communications *ad intra* et *ad extra*

- Ajout d'une page « Vie et Famille » sur le site Web de la CECC.
- Choix d'une ou deux personnes agissant à titre de porte-parole de la CECC pour les questions liées à la vie et à la famille.
- Promotion d'une présence catholique dans les médias (y compris les nouveaux médias sociaux), avec accent sur le rôle et les besoins pastoraux de la famille et les questions liées à la vie.

- Création d'un magazine virtuel sur la vie et la famille, accessible via le site Web de la CECC et promu régulièrement, entre autres dans les feuillets paroissiaux.
- Développement d'un service virtuel national de consultation sur les questions bioéthiques et d'éducation (incluant une information continue et des commentaires sur l'évolution de la culture populaire, ainsi qu'un inventaire des ressources disponibles pour les couples et les familles en crise).
- Engagement accru dans les médias séculiers, surtout les journaux locaux, la radio, la télévision et les médias sociaux, de la part de l'Église locale et des paroisses (surtout en ce qui a trait à la vie et à la famille). Les comités paroissiaux pour la vie et la famille pourraient utiliser ces moyens pour tendre la main aux personnes distantes.
- Promotion d'événements majeurs mis sur pied par des organismes pro-vie et pro-famille nationaux et locaux.
- Formation des baptisés à l'utilisation des médias.

VIII. Collaboration des paroisses et des diocèses avec les mouvements ecclésiaux et les communautés nouvelles

Comme l'a fait observer le Bienheureux Jean-Paul II, ces groupes sont devenus de véritables « laboratoires de la foi » et « d'authentiques écoles de vie chrétienne, de sainteté et mission » pour des milliers de chrétiens de tous les coins du monde. Ils représentent une véritable irruption de l'Esprit Saint dans la vie de l'Église, proposant non seulement le témoignage personnel, mais aussi l'annonce directe de la bonne nouvelle chrétienne, en redécouvrant la valeur du kérygme comme méthode d'évangélisation et de catéchèse. L'Église d'aujourd'hui a un besoin urgent de leur potentiel évangélisateur.

« Parmi les caractéristiques de l'engagement missionnaire des mouvements ecclésiaux et des nouvelles communautés il faut signaler leur capacité indiscutable de réveiller chez les laïcs l'enthousiasme apostolique et le courage missionnaire. Ils savent faire sortir le potentiel spirituel des personnes. Ils aident à dépasser les barrières de la timidité, de la peur et des faux complexes d'infériorité que la culture laïque plante chez tant de chrétiens¹³. »

Le Pape Jean-Paul II répétait sans relâche que les mouvements ecclésiaux et les communautés nouvelles étaient appelés à prendre « humblement » leur place dans les diocèses et les paroisses, tandis que les pasteurs – évêques et prêtres – devaient les accueillir « cordialement ».

¹³ Mgr Stanislaw Rylko, président du Conseil pontifical pour les laïcs, au premier Congrès latino-américain des mouvements ecclésiaux et des communautés nouvelles, Bogota (Colombie), 9 mars 2006.

S'adressant à des membres de ces groupes à l'occasion de la Vigile de la Pentecôte 1998, il leur disait : « Souvent dans le monde d'aujourd'hui, dominé par une culture séculière qui propose des modèles de vie sans Dieu, la foi de plusieurs est mise à l'épreuve et souvent suffoquée et éteinte. Il y a donc un urgent besoin de fort témoignage et d'une formation chrétienne solide et profonde. Comme nous avons besoin aujourd'hui de personnalités chrétiennes mûres qui sont conscientes de leur identité baptismale, de leur appel et de leur mission dans l'Église et dans le monde! Comme nous avons besoin de communautés chrétiennes vivantes! Voilà où les mouvements ecclésiaux et les nouvelles communautés apparaissent : elles sont la réponse suscitée par l'Esprit Saint pour faire face à ce défi dramatique de la fin du millénaire. Vous êtes cette réponse providentielle! »

RESSOURCES

Il faut en convenir: au plan humain, les ressources dont nous disposons ne sont pas suffisantes. Les besoins sont presque sans mesure. Dans nos efforts en faveur de la vie, du mariage et de la famille, il n'est peut-être pas possible ni même recommandable de dépendre uniquement des ressources déjà disponibles dans nos diocèses et nos paroisses, même si ces ressources sont peut-être plus importantes que nous ne le réalisons.

Les Conférences épiscopales, les diocèses, les paroisses, les groupes pro-vie et pro-famille, les mouvements et les associations doivent partager leurs initiatives et leurs ressources. Les paroisses et les diocèses possédant le plus de ressources devraient les partager avec les moins bien nantis. Ce qui fonctionne dans un diocèse peut très bien fonctionner dans un autre; inutile de réinventer la roue!

Par ailleurs, les ressources produites par l'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF) répondent aussi aux exigences de la nouvelle évangélisation et peuvent être utilisées davantage par les paroisses, les mouvements, les écoles et les familles. En plus de rassembler nos ressources, il nous faudra en élaborer d'autres, tandis que paroisses et diocèses profiteront grandement de la fraîcheur et de l'énergie des mouvements ecclésiaux et des communautés nouvelles.

CONCLUSION

Pour bâtir une culture de la vie et de la famille au Canada, il faudra donc procéder par étapes et par priorités, en commençant par collaborer avec les personnes et les familles qui fréquentent régulièrement nos paroisses, y compris celles qui sont déjà conscientes de l'appel de leur baptême et de leur mission dans le monde.

Si nous espérons qu'une nouvelle génération de familles soit activement engagée dans la nouvelle évangélisation d'ici 20 ans, il nous faut sans tarder passer à l'action en donnant priorité aux trois recommandations suivantes au cours des cinq

à dix prochaines années :

1. Utiliser tous les moyens possibles pour promouvoir notre option fondamentale en faveur de la famille et de son bien-être;
2. Fonder tous les parcours de préparation au mariage sur la « théologie du corps »;
3. Inviter tous les baptisés à approfondir le double appel de leur baptême à devenir des saints et des saintes, ainsi que des apôtres.

En tout, il nous faudra travailler en union avec le Christ qui est notre modèle et la source inépuisable du don de soi; en Lui, nous pouvons surmonter nos limites.

Mais par-dessus tout, il faudra être prêts à se laisser surprendre par l'Esprit Saint qui « souffle où Il veut » et n'en finit jamais de renouveler la face de la terre!

32° RENCONTRE DES ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE EN AMÉRIQUE

**SAN ANTONIO, TEXAS
16 au 19 février 2004**

**Notes pour la communication de Mgr Brendan O'Brien,
président de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC)**

À propos du N° 46 d'*Ecclesia in America*, quels sont les écueils qui menacent la solidité de l'institution familiale au Canada?

Introduction

Je tiens d'abord à remercier les organisateurs de cet important congrès sur la famille en Amérique, et en particulier la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, qui nous accueillent si chaleureusement à San Antonio.

Au Canada, la plupart des jeunes adultes aspirent encore à construire une union solide et une famille aimante, sans doute parce que des couples durables témoignent de la possibilité d'avoir une vie conjugale heureuse. Les familles heureuses représentent aussi un encouragement car elles démontrent l'importance et la portée du don de soi et de l'amour inconditionnel.

Il y a beaucoup à célébrer au sujet de la famille au Canada. Les parents qui transmettent à leurs enfants des valeurs fondamentales pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel humain. Les familles qui bâtissent une vie ensemble où chacune, chacun se sent responsable des autres et partage leurs joies et leurs peines. Les parents qui savent témoigner de leur foi dans tous les domaines de leur vie, autant avec les amis qu'avec les collègues. Les familles qui s'impliquent dans la vie de leur paroisse et de leur collectivité. Le respect croissant de l'égalité entre hommes et femmes.

Cependant, ma communication portera surtout sur les défis auxquels se trouve particulièrement confrontée la famille canadienne aujourd'hui. Les familles canadiennes voient leur unité, leur solidarité et leur survie menacées par des embûches nombreuses dont même les premiers acteurs ne sont pas toujours conscients. Certaines pressions en viennent même à compromettre l'avenir de cette institution voulue par Dieu dès les origines.

La famille grandit ou se transforme au rythme de l'évolution et des bouleversements sociaux. En tant que cellule de base de la société, elle subit le contre-choc de tous les événements et de tous les phénomènes culturels qui affectent la vie d'un pays. Bien qu'au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux affirment vouloir soutenir la famille et mettent en œuvre certaines politiques familiales, il reste beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine.

Chez nous, dans une société hyper-sexualisée, la famille comme la vie sont souvent bafouées autant par les lois que par les comportements individuels. Le matérialisme et l'individualisme ambiants, mariés à une fausse conception de la liberté et à une quête effrénée du plaisir personnel et sexuel, poussent bien des Canadiens vers une consommation à outrance et une recherche du confort à tout prix. Beaucoup font fi de l'essentiel. Beaucoup ont perdu le respect de la vie et de la dignité humaine. Ils ignorent désormais jusqu'au sens de la vie.

Bien des facteurs moraux et sociaux menacent donc aujourd'hui l'intégrité de la famille. Afin d'éclairer ce diagnostic, nous survolerons quelques unes des réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés les couples qui acceptent de relever le défi de donner la vie et d'éduquer des enfants. Mais jetons d'abord un coup d'œil sur les résultats du Recensement 2001 de Statistique Canada et regardons de plus près la question démographique.

Le visage des familles canadiennes

Le visage des familles et des ménages canadiens proposé par le Recensement 2001 en dit long sur l'état de la cellule de base de la société canadienne. Malgré plusieurs nouvelles négatives concernant le mariage, celui-ci demeure le premier choix de la majorité des gens. Ainsi, 70 % des familles sont constituées par des couples mariés, tandis que 16 % d'entre elles sont dirigées par des parents seuls et 14 % par des couples en union de fait. Parmi l'ensemble des ménages canadiens, seulement 0,5 % sont composés de partenaires de même sexe.

Lorsqu'ils décident de faire vie commune, les jeunes femmes et les jeunes hommes d'aujourd'hui optent souvent pour l'union libre. Cela n'empêche pas 75 % d'entre eux de se marier éventuellement. Dans ce contexte, il est intéressant de constater que 68 % des enfants de 0 à 14 ans habitent avec leurs parents mariés, tandis que 13 % d'entre eux vivent avec des parents en union de fait. Il en reste 19 % qui grandissent avec l'un ou l'autre de leurs parents.

Ces chiffres laissent entrevoir l'une des menaces qui continue de peser sur les familles canadiennes. Les séparations et les divorces font chaque année des ravages dont on ne déplorera jamais assez les conséquences sur les personnes, les familles et la société tout entière. En 2000, on a assisté à 71 144 divorces comparativement à 157 395 mariages. En outre, on prévoit que 37,7 % des mariages aboutiront à un divorce avant leur trentième anniversaire.

S'il était encore nécessaire de se convaincre de l'importance du mariage, il faudrait consulter l'enquête nationale sur l'enfance et la jeunesse menée en 1999. On y découvre que les enfants nés de parents mariés n'ayant pas vécu ensemble avant le mariage sont moins nombreux, soit 13,6 % à voir leurs parents se séparer. Le cas des enfants issus d'unions libres est plus dramatique, puisque 63,1 % d'entre eux vivent l'éclatement de leur famille. Quant aux enfants nés d'unions où le mariage a été

précédé d'une union libre, ils forment une catégorie intermédiaire : environ 25 % d'entre eux expérimentent la rupture de leurs parents.

La démographie en chute libre

Un phénomène intéressant se produit au Canada depuis quelques mois : des sociologues, des démographes, des économistes, des politiciens, des psychologues, des chercheurs universitaires s'interrogent sérieusement sur l'avenir démographique du pays.

Comme la presque totalité des nations occidentales, la société canadienne vieillit. Les naissances n'arrivent plus à assurer le renouvellement de la population. Entre 1970 et 1993, le taux de fécondité des Canadiennes a chuté, passant de 2,3 naissances vivantes à 1,7. Cela signifie que notre pays doit désormais compter sur l'immigration pour s'assurer un équilibre démographique raisonnable sans lequel son économie risquerait de s'effondrer.

La question de la dénatalité se pose avec tant d'acuité qu'en décembre dernier deux importants médias canadiens, la télévision française de *Radio-Canada* et le quotidien *La Presse* ont cru bon organiser sur ce thème la première d'une série de conférences annuelles qui aborderont des enjeux de société.

À cette occasion, un professeur d'économie de l'Université de Toronto, David K. Foot, qui est également coauteur du best-seller *Entre le boom et l'écho*, a utilisé l'expression « *la revanche de la pilule anticonceptionnelle* », y revenant à maintes reprises en présentant des tableaux statistiques sur les pyramides d'âges des pays occidentaux.

Trente-cinq ans après la publication d'« *Humanae vitae* », l'encyclique controversée du pape Paul VI sur la régulation des naissances, il est fort intéressant de prendre connaissance de l'analyse de ce spécialiste des questions démographiques.

Au Canada, où la vaste majorité des couples, et même des couples catholiques utilisent une forme ou l'autre de contraception, les dangers qu'entrevoit Paul VI à l'arrivée de la pilule anticonceptionnelle sur le marché pharmaceutique se sont matérialisés : infidélité conjugale, promiscuité sexuelle, relations pré-maritales.

Il va sans dire que la contraception n'explique pas à elle seule ces phénomènes sociaux ni la chute démographique au Canada; l'inquiétude face à l'avenir, les exigences du travail, le consumérisme et bien d'autres raisons entrent en ligne de compte.

L'avortement

L'avortement est un autre écueil qui guette la famille. Conséquence logique d'un échec de la contraception, il sert aussi parfois de méthode de contraception. Depuis 1988, il n'y a plus de loi contre l'avortement au Canada. Cela rend l'avortement disponible sur

demande jusqu'à la fin de la grossesse. En 2000, on comptait au pays 32,2 avortements provoqués pour 100 naissances vivantes, pour un total de 105 427 avortements.

On entend rarement parler, sinon jamais, du syndrome post-avortement, c'est-à-dire des conséquences désastreuses de ce type d'intervention sur d'innombrables femmes dont la vie a été marquée par le remords, les sentiments de culpabilité et de honte, les idées suicidaires. Des femmes qui n'ont trouvé nulle part le soutien moral et matériel dont elles auraient eu besoin pour mener à terme une grossesse inattendue.

Ce syndrome menace lui aussi les familles, tout comme la stérilité qui peut découler de l'avortement. Le dit-on aux jeunes filles de 14 ans et plus qui recourent à des services d'avortement sans que leurs parents en soient informés par l'école ou le médecin?

L'éducation sexuelle

On touche ici un autre facteur qui pèse sur la famille de l'avenir : l'éducation sexuelle tronquée et souvent mensongère offerte dans trop d'écoles primaires et secondaires publiques. Sous prétexte de « *protéger l'amour* », dans le contexte de l'épidémie de sida qui menace aussi bien les hétérosexuels que les homosexuels, on promeut le condom comme la solution miracle pour éviter les MTS et le sida, sans tenir compte des études mettant en doute son efficacité réelle ni des statistiques relatives à son échec.

Pas un mot ou très rarement sur la chasteté et l'abstinence. Pas question non plus d'une véritable éducation à l'amour et à la fidélité qui permettrait aux jeunes de découvrir la grandeur du projet familial fondé sur le mariage. Les jeunes reçoivent plutôt de leurs éducateurs un message clair: « *Il est normal que tu vives activement ta sexualité et puisque, tôt ou tard, tu auras des relations sexuelles, voici comment te protéger...* »

Ce type d'éducation constitue une menace non seulement pour la santé physique, émotionnelle et morale des jeunes, mais aussi pour leur capacité d'engagement à long terme. Ainsi encouragés à la promiscuité sexuelle, les jeunes multiplient les expériences pré-maritales et accumulent les déceptions amoureuses; ils se blessent l'âme et le corps, alors que s'effrite peu à peu leur capacité à faire confiance – cette confiance si fondamentale pour bâtir un mariage durable. Face aux inévitables conflits de leur vie conjugale future, comment pourra-t-on ensuite s'étonner de les voir fuir leur réalité maritale dans de nouvelles aventures amoureuses auxquelles les aura préparés une éducation sexuelle axée sur la recherche du plaisir immédiat?

La conciliation famille-travail

Au jour le jour, les familles canadiennes font face à d'autres réalités très concrètes qui constituent autant de défis à surmonter pour réussir à durer dans le temps. Ainsi, la conciliation famille-travail préoccupe un nombre grandissant de citoyens et devient une question qu'on ne peut plus esquiver. En voulant assumer avec sérieux leurs

responsabilités professionnelles et familiales, d'innombrables parents ont l'impression de survivre plutôt que de vivre.

En 2003, dans une Enquête nationale sur le conflit entre la vie professionnelle et la vie personnelle, des Canadiens définissaient ainsi le conflit entre travail et vie familiale...
« C'est un emploi qui entrave la vie familiale. C'est une famille qui entrave la carrière et les possibilités d'avancement. Ce sont des tâches domestiques qui empiètent sur le temps dont on dispose pour s'occuper de soi. C'est consacrer tellement de temps à se rendre au travail et à en revenir que cela mine une grande partie de l'énergie. C'est le fait d'être surchargé et donc d'avoir trop à faire en trop peu de temps. »

« C'est constamment ressentir la pression du temps qui fuit. C'est devoir assumer un rôle monoparental ou vivre avec un bourreau de travail. C'est essayer de concilier un ou deux emplois avec sa vie. C'est essayer de concilier le travail et les études avec sa vie. C'est décider de ne pas avoir d'enfants pour le moment (ou même jamais) parce qu'on ne voit pas comment on pourrait gérer une seule chose de plus. »

Une denrée rare : le temps

Le temps est en effet une denrée rare pour les familles. Surtout lorsque le père et la mère travaillent à l'extérieur du foyer ou lorsqu'un parent seul doit se charger de l'éducation des enfants tout en assumant un emploi. Emportés par une routine folle, les parents sont essoufflés. Ils manquent de temps pour être ensemble. Ils manquent de temps à partager avec leurs enfants et adolescents.

Certaines études ont établi que les parents accordaient en moyenne 11 heures par semaine à leurs enfants en 2001, comparativement à 16 heures en 1991. En réduisant toujours plus le temps passé ensemble, les membres de la famille savent peu à peu les liens qui les unissent. Beaucoup auraient avantage à redécouvrir la joie de partager les 1001 petites occasions quotidiennes : manger ensemble, faire une promenade ou une activité sportive ensemble, prier ensemble, échanger sur l'actualité...

Les familles qui donnent priorité à leur vie commune, souvent au prix de sacrifices réels au plan carrière et niveau de vie, se font un cadeau remarquable : moins stressés et moins fatigués, parents et enfants goûtent davantage au plaisir d'être et de grandir ensemble.

Le monde du travail

Le monde du travail est parfois mal adapté à la réalité des familles. Si la fonction publique assure des avantages certains à ses employés pour les soutenir dans leurs engagements familiaux, le secteur privé n'en fait pas toujours autant. À titre d'exemples, je mentionnerai les horaires flexibles, les garderies en milieu de travail et les congés parentaux au moment de l'arrivée d'un nouvel enfant, ainsi qu'un projet de loi fédéral qui prévoit accorder six semaines de prestations de compassion aux membres d'une famille forcés de prendre congé pour accompagner l'un des leurs qui est gravement

malade ou mourant.

Il reste que les exigences démesurées de productivité de certains employeurs dans le secteur privé et leurs efforts de rationalisation visant à faire face aux défis de la mondialisation ont un impact négatif sur bien des familles. L'insécurité et la vulnérabilité financière qui vont de pair avec la précarité d'emploi, ainsi que l'inquiétude qu'engendre une perte d'emploi et la pauvreté qui en découle souvent, n'encouragent guère les jeunes à se marier et à fonder une famille. Pour eux, il est souvent plus facile de vivre en union de fait et de remettre à plus tard le projet-enfant.

Un sérieux effort reste à faire pour conscientiser les dirigeants d'entreprises à leur responsabilité de mieux respecter les exigences de la vie familiale de leurs employés.

Les médias

Les médias partagent eux aussi une responsabilité réelle quant à l'état actuel de la famille canadienne. Ils ne sont étrangers ni à son présent ni à son avenir, puisque, comme vient de le rappeler le Saint-Père à l'occasion de la Journée mondiale pour les communications sociales, « *toute communication possède une dimension morale* ». Elle encourage soit au bien, soit au mal.

S'il est vrai que les médias bien utilisés peuvent présenter une image convaincante de la grandeur de la famille, et qu'ils peuvent être un outil éducatif précieux, ils suggèrent malheureusement trop souvent une vision réductrice de la famille. Il est impossible de surestimer l'impact des médias sur les mentalités. Et peut-être, par-dessus tout, l'impact de la télévision, qui constitue souvent la seule source de formation et d'information de beaucoup de Canadiennes et de Canadiens de tous âges.

Le contenu des émissions offertes laisse fréquemment à désirer, quand ce n'est pas leur formule même; qu'on songe, par exemple, à la télé-réalité ou encore à ces téléromans mettant en scène des personnages dont les comportements moraux contredisent les valeurs humaines fondamentales et, par conséquent, les valeurs chrétiennes.

Trop souvent, l'infidélité conjugale et l'activité sexuelle hors mariage sont présentées comme des comportements courants – avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la vie familiale et sur l'esprit influençable des enfants et des adolescents qui croient voir là un reflet de la « vie normale »; la même chose est vraie du divorce, de la contraception, de l'avortement et de l'homosexualité.

Bien des familles canadiennes réalisent aujourd'hui que les médias peuvent avoir un impact négatif sur leur solidarité et leur unité. L'Internet est un autre redoutable envahisseur qui accapare souvent à l'excès un jeune ou un adulte, l'isolant des autres membres de la famille et l'entraînant parfois sur des sentiers malsains, comme ceux de la pornographie.

L'État et la subsidiarité

Contrairement à ce que l'on pourrait espérer, l'État ne respecte pas toujours son rôle de subsidiarité face aux familles. Au lieu d'aider les parents à assumer eux-mêmes leurs responsabilités primordiales d'éducateurs, il a parfois tendance à se substituer à eux.

À titre d'exemple, je citerai la politique de garderies mise en place par le gouvernement du Québec pour répondre aux attentes des familles les plus démunies. S'il saute aux yeux qu'un système de garderies à très bon marché répond aux besoins et aux désirs de nombreuses familles, il s'avère par contre évident qu'il ne satisfait pas tous les parents.

Cette politique sert bien les familles dont les deux parents sont sur le marché du travail. En 1998, l'Institut Vanier de la famille rapportait que 64% des mères d'enfants de moins de trois ans se trouvaient sur le marché du travail. Quant aux couples qui choisissent de vivre sur un seul salaire pour permettre à l'un ou l'autre des parents de rester à la maison pour éduquer ses enfants, ils ne reçoivent à peu près pas d'aide gouvernementale et sont, en ce sens, victimes d'injustice.

Un État conscient de l'apport irremplaçable des parents dans la formation des futurs citoyens devrait consacrer une plus grande partie des impôts à les soutenir dans cette tâche. De vraies politiques familiales, respectueuses des choix de tous les parents, restent à mettre en place au Canada.

J'en viens maintenant à la menace la plus importante et la plus immédiate pour les familles canadiennes; je veux parler de la redéfinition du mariage.

Le mariage

Lors de la réunion des présidents des conférences épiscopales, qui a eu lieu à Santo Domingo en septembre 2002 et qui portait sur la vie et la famille, le président de la CECC à l'époque, Mgr Jacques Berthelet, C.S.V., déclarait que la menace la plus radicale contre le mariage et la famille au Canada venait de ceux qui cherchent à redéfinir le mariage pour inclure les partenaires de même sexe. Depuis lors, les Cours d'appel de deux des provinces les plus peuplées (la Colombie-Britannique et l'Ontario) ont statué que les partenaires de même sexe ont le droit constitutionnel de se marier. Des centaines d'entre eux ont pu contracter un mariage en toute légalité au Canada. Comment en est-on arrivé là?

1. Les avantages sociaux pour les partenaires de même sexe

La révolution sociale qui s'est produite au Canada autour de la reconnaissance des unions entre partenaires de même sexe a surtout été le fait des tribunaux. À la suite d'une série de contestations judiciaires remontant à une quinzaine d'années, les codes des droits de la personne de chacune des provinces et la Loi canadienne sur les droits de la personne ont été amendés afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation

sexuelle en matière d'emploi, d'accès aux biens et services généralement offerts au public, et de logement. Ces gains ont par la suite été utilisés pour contester la façon traditionnelle d'identifier le conjoint et pour obtenir divers avantages sociaux, notamment en matière d'assurance-santé et de régime de retraite, offerts aux couples hétérosexuels mariés ou en union libre.

La plupart des provinces et le gouvernement fédéral ont maintenant accordé aux partenaires de même sexe pratiquement les mêmes avantages et les mêmes responsabilités économiques qu'aux couples mariés ou en union libre. La seule différence tient au fait que les couples en union libre et les partenaires de même sexe n'obtiennent ces avantages qu'après une certaine période de cohabitation, dont la durée varie selon les provinces. Les couples mariés, eux, y ont droit dès qu'ils se marient.

2. Partenariats domestiques / unions entre partenaires de même sexe

En 2000, la province de la Nouvelle-Écosse créait un régime de partenariats domestiques enregistrés qui permettait aux couples en union libre et aux partenaires de même sexe, au moment de leur enregistrement, d'acquérir les mêmes droits et de contracter les mêmes obligations que les couples mariés, en vertu de 12 lois provinciales touchant notamment la propriété, le droit d'hériter et les prestations de retraite. En juin 2002, la province de Québec adoptait une loi qui permettait aux couples en union libre et aux partenaires de même sexe de contracter une union civile qui leur octroyait des droits semblables à ceux des couples mariés. La loi québécoise confère aux partenaires de même sexe le droit d'adopter et les pleins droits parentaux. La province du Manitoba a une législation qui permet l'enregistrement comme conjoints de fait de deux adultes de sexes opposés ou de même sexe. La province d'Alberta a un projet de loi qui accorderait une reconnaissance juridique à des contrats de partenariat entre deux adultes non mariés, qu'ils vivent ou non une relation « conjugale ».

3. La loi sur le mariage au Canada

La Constitution canadienne répartit le pouvoir de légiférer entre le Parlement fédéral et les législatures des provinces et des territoires, et elle définit les droits et les libertés fondamentales de chaque individu dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Au Canada, la définition juridique du mariage relève du pouvoir fédéral alors que la juridiction des provinces porte sur la célébration du mariage (actes, personnes autorisées à présider la cérémonie, enregistrement).

Le mariage n'est ni créé ni défini par la loi mais simplement reconnu par elle comme une institution préexistante, à savoir « l'union légitime pour la vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne ». Dans toutes les provinces et territoires à l'exception du Québec, c'est ce qu'on appelle la définition du mariage selon la *Common Law* (créée par un juge). Le Code civil du Québec et la Loi d'harmonisation du droit fédéral avec le droit civil contiennent une disposition semblable.

4. Le mariage – question de politique sociale ou de droits humains

Les défenseurs des droits des gais en Ontario et en Colombie-Britannique sont parvenus à convaincre les Cours d'appel de ces deux provinces que le mariage est un droit humain plutôt qu'un enjeu de politique sociale.

Au cours de la dernière année, les juges ont estimé que la définition du mariage entre conjoints de sexes opposés opère une discrimination à l'encontre des partenaires de même sexe en violant leur dignité humaine et leur droit à l'égalité, et ils ont redéfini le mariage comme « l'union volontaire pour la vie de deux personnes à l'exclusion de toutes les autres ».

Le respect de la dignité humaine fait partie intégrale du droit à l'égalité en vertu de la Charte. La Cour suprême du Canada a explicité en ces termes la notion de dignité humaine :

La dignité humaine signifie qu'un individu ou un groupe ressent de l'estime de soi et de la confiance en soi. Elle est affaire d'intégrité psychologique et d'autonomie personnelle. La dignité humaine est lésée par un traitement injuste sous prétexte de caractéristiques personnelles ou de circonstances indépendantes des besoins, des dons ou des mérites de la personne. Elle est renforcée par les lois qui tiennent compte des besoins, des ressources ou des mérites de différentes personnes et du contexte à l'origine de ces différences. La dignité humaine est lésée quand des individus ou des groupes sont marginalisés, ignorés ou dévalorisés; elle est renforcée quand la loi reconnaît pleinement la place des individus et des groupes au sein de la société canadienne.

La Cour d'appel de l'Ontario a jugé que « le fait de refuser aux couples de même sexe le droit de se marier perpétue l'opinion voulant que les couples de même sexe ne soient pas capables de former des relations amoureuses durables et que, par conséquent, les unions de même sexe ne seraient pas dignes du même respect et de la même reconnaissance que les relations entre conjoints de sexes opposés ».

La Cour a aussi jugé que le fait d'interdire le mariage aux couples de même sexe « perpétue l'opinion que les relations entre partenaires de même sexe sont moins dignes d'estime que les relations entre conjoints de sexes opposés. Du coup, pareille exclusion porte atteinte à la dignité des personnes engagées dans des relations entre conjoints de même sexe ».

La Cour de l'Ontario a aussi statué que les trois buts du mariage définis par le gouvernement du Canada n'étaient pas assez pressants ou importants pour avoir préséance sur l'égalité des droits des personnes engagées dans des relations entre partenaires de même sexe.

- a) Elle a dit que l'union entre conjoints de sexes opposés a pour but de favoriser une forme de relations plutôt qu'une autre, donnant ainsi à entendre que l'union entre deux personnes de même sexe a moins d'importance, ce qui porte atteinte à la dignité des couples de même sexe.
- b) Elle a aussi estimé que le second but du mariage, qui est de favoriser la procréation et l'éducation des enfants, n'est pas une raison pour que le mariage continue d'être une institution exclusivement hétérosexuelle. Aux yeux du tribunal, les couples hétérosexuels ne vont pas cesser d'avoir des enfants ou de les élever parce qu'on aura autorisé les couples de même sexe à se marier, et les unions entre partenaires de même sexe peuvent avoir des enfants par d'autres moyens, telles l'adoption, la maternité de substitution et l'insémination par don de sperme. La Cour a également relevé qu'une loi qui réserve le mariage aux couples de sexes opposés, sous prétexte que l'un des objectifs fondamentaux du mariage consiste à élever des enfants, laisse entendre que les couples de même sexe ne sont pas aussi capables d'élever des enfants. La Cour a déclaré que cet objectif s'appuie sur une hypothèse qui tient du stéréotype, chose inacceptable dans une société libre et démocratique qui se fait une gloire de promouvoir l'égalité et le respect de toutes les personnes.
- c) La Cour a jugé que le troisième but, qui est de favoriser le lien d'amitié et de compagnonnage entre les conjoints, perpétue l'opinion voulant que les personnes engagées dans une relation entre partenaires de même sexe ne soient pas aussi capables de vivre le compagnonnage et de former des relations amoureuses durables.

Enfin, la Cour a jugé qu'en vertu de la Charte la liberté de religion garantit aux groupes religieux la possibilité de refuser de célébrer des mariages entre partenaires de même sexe. Elle a aussi relevé que « la garantie d'égalité fait en sorte, toutefois, que les croyances et les pratiques de divers groupes religieux ne soient pas imposées aux personnes qui ne partagent pas ces conceptions ».

5. Prochaines étapes juridiques et politiques

Le gouvernement du Canada a choisi de ne pas aller en appel des jugements rendus en Colombie-Britannique et en Ontario. Cela signifie que les partenaires de même sexe peuvent se marier dans ces deux provinces et que, pour la première fois dans notre pays, la définition du mariage en droit civil est différente de celle de la plupart des groupes religieux. Ces jugements n'ont force de loi que dans les provinces où ils ont été rendus. Pour que les mariages entre partenaires de même sexe soient légalisés d'un bout à l'autre du Canada, il faudrait soit une loi fédérale soit un jugement contraignant de la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement fédéral a renvoyé l'affaire à la Cour suprême du Canada en sollicitant un avis non contraignant sur un certain nombre de questions, dont celles-ci : 1) la constitutionnalité d'une définition qui fait du mariage « l'union légitime entre deux personnes à l'exclusion de toutes les autres »; 2) la constitutionnalité de la définition du

mariage en fonction de conjoints de sexes opposés; et 3) la question de savoir si la liberté de religion garantie par la Charte canadienne protégera les groupes religieux de l'obligation de célébrer un mariage entre deux personnes de même sexe, si la chose est contraire à leurs convictions religieuses.

Le gouvernement du Canada a indiqué clairement qu'il ne défendra pas devant la Cour la définition traditionnelle du mariage et que, quelle que soit l'opinion formulée par la Cour, il présentera un projet de loi qui appuiera une définition du mariage incluant les couples de même sexe. La Conférence des évêques catholiques du Canada, comme d'autres organismes, a reçu l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême du Canada et plaidera en faveur de la définition traditionnelle. Le gouvernement fédéral a également accordé un vote libre aux membres des Communes, ce qui signifie que les députés ne seront pas obligés de voter en fonction de la discipline de parti.

Quelques questions et quelques difficultés fondamentales pour qui veut préserver la définition traditionnelle du mariage

- a) Le gouvernement du Canada a déclaré qu'il veut permettre aux partenaires de même sexe de se marier parce que cette mesure reflète les valeurs de tolérance, de respect et d'égalité conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Par ailleurs, le gouvernement insiste pour dire que les groupes religieux sont libres de refuser de célébrer des mariages qui ne sont pas conformes à leurs croyances religieuses. Cela donne l'impression que les groupes religieux qui s'opposent au mariage entre partenaires de même sexe ne croient pas à la tolérance, au respect ou à l'égalité. Le gouvernement a aussi réussi à présenter la redéfinition du mariage comme une question religieuse, et non comme une question sociale. Dans notre pays, définir un problème comme une question religieuse a généralement pour effet de le marginaliser et de le soustraire au débat public.
- b) Les Canadiennes et les Canadiens sont habitués aux changements rapides. Pour plusieurs, le fait de modifier la définition du mariage n'est qu'un changement de plus qui s'ajoute à tous ceux qui ont été apportés pour refléter l'égalité entre les hommes et les femmes. Plusieurs Canadiens et Canadiennes ne semblent pas saisir que les changements apportés jusqu'ici à l'institution du mariage n'entraient pas en conflit avec l'objectif fondamental et la nature même du mariage.
- c) Nombreux sont ceux, en particulier parmi les jeunes, qui ne comprennent pas pourquoi deux personnes qui s'aiment ne pourraient pas se marier. Ils ne voient pas que le mariage ne reconnaît pas simplement l'amour et l'engagement, mais aussi la capacité naturelle de procréer, et qu'il y a une différence fondamentale entre la relation qui peut donner la vie à un enfant et celle qui ne le peut pas.
- d) La force de l'individualisme au Canada a ouvert la voie à une façon d'aborder les enjeux moraux – qu'il s'agisse d'avortement, de suicide assisté ou de mariage – qui donne préséance aux pratiques individuelles sur les principes ou les idéaux. Par conséquent, beaucoup de Canadiennes et de Canadiens affirment que la

procréation n'est plus un objectif essentiel du mariage, étant donné que tous les couples mariés n'ont pas nécessairement d'enfants et que les partenaires de même sexe peuvent avoir des enfants en recourant aux nouvelles technologies ou à l'adoption. Ce qui revient à laisser les exceptions redéfinir les objectifs d'une institution.

- e) On fait aussi valoir qu'il ne vaut pas la peine d'essayer de sauver une institution quand de moins en moins de personnes y ont recours et quand un si grand nombre échouent à vivre l'idéal qu'elle propose. Comme si le fait de ne pas arriver à vivre un idéal était une raison suffisante pour y renoncer.
- f) On prétend souvent que le mariage de partenaires de même sexe n'aura aucune influence sur les couples mariés. C'est là confondre une perspective individuelle et un point de vue de société. La réalité juridique de l'existence d'un certain nombre de mariages entre partenaires de même sexe dans certaines régions du pays n'aura sans doute pas un grand impact sur les hommes et les femmes mariés. On ne peut mesurer à ce moment-ci les retombées sociales d'un tel changement. Nous savons, cependant, que nous ne disposerons plus d'une institution qui symbolise notre engagement comme société envers notre avenir : nos enfants. En lieu et place, nous aurons une institution qui symbolise notre engagement envers les besoins et les désirs actuels des adultes. Voilà qui reflète l'individualisme invétéré de notre culture.
- g) Étant donné qu'au Canada les partenaires de même sexe ont presque tous les avantages sociaux octroyés aux couples mariés, plusieurs estiment que nous ne nous battons que pour un mot. Voilà encore un symptôme du déracinement de notre culture, qui semble avoir perdu le sens de l'histoire au point de ne plus accorder de valeur à la signification et au symbolisme du mariage. Nous semblons ne plus comprendre l'importance d'être en lien avec les générations qui nous ont précédés.
- h) Pour les Canadiennes et les Canadiens, les valeurs d'égalité, de tolérance et de respect sont très importantes. Personne ne veut s'opposer ou paraître s'opposer aux droits de la personne. En présentant l'accès au mariage comme une question de droits humains, les partisans de l'extension de la définition du mariage ont remporté la moitié de la bataille. Les catholiques se demandent pourquoi l'Église semble défendre une position que les tribunaux ont jugée discriminatoire.
- i) Canadiennes et Canadiens ont un sens aigu de l'équité, et notre société toujours plus multiculturelle nous a sensibilisés davantage aux différences. Les gens prennent donc conscience de la diversité des relations entre adultes, autres que le mariage, qui comportent un engagement mutuel, la prestation de soins et une interdépendance affective et économique – qu'il s'agisse d'unions de fait, d'unions entre partenaires de même sexe ou d'autres relations non sexuelles entre adultes (comme dans le cas de sœurs ou de frères qui vivent ensemble). On s'attend à ce qu'il y ait une réponse aux besoins et aux aspirations de ces groupes.

- j) Certains ont contesté à l'Église le droit de participer à ce débat en disant qu'il ne concerne que le mariage civil et que le sacrement de mariage pourra continuer d'être célébré conformément à nos croyances. Cette opinion est mise de l'avant par ceux et celles qui prônent une plus grande séparation entre l'Église et l'État. Quelques-uns tentent également d'empêcher l'Église d'intervenir à cause des scandales liés aux abus sexuel.
- k) Les sondages indiquent toutefois que la population canadienne demeure très divisée sur cette question. Il ne fait aucun doute que les élites culturelles – les médias, la fonction publique et les tribunaux – sont favorables à une redéfinition du mariage et font tout en leur possible pour influencer l'opinion publique en ce sens. Mais il se peut qu'elles aient mal évalué ou négligé la position de bien des gens sur la question.

Conclusion

Nous avons fait, je crois, un tour d'horizon des principaux défis auxquels est confrontée la famille traditionnelle au Canada. Ces défis compromettent l'existence même de la famille et s'inscrivent dans une sécularisation préoccupante de la société canadienne.

Puisque la famille est le lieu premier où les enfants d'aujourd'hui apprennent à devenir les femmes et les hommes de demain, c'est elle qu'il faut d'abord ré-évangélisée.

© Concacan Inc., 2012. Tous droits réservés. Ce texte peut être reproduit sans autorisation écrite pour usage personnel ou paroissial. Pour toute autre utilisation, veuillez envoyer une demande à permissions@cecc.ca.

32° RENCONTRE DES ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE EN AMÉRIQUE

**SAN ANTONIO, TEXAS
16 au 19 février 2004**

Notes pour la communication de Mgr V. James Weisgerber

A propos du N° 46 d'*Ecclesia in America*, quelle est la réponse pastorale de l'Église catholique du Canada aux écueils qui menacent la solidité de l'institution familiale?

Introduction

La personnalité des femmes et des hommes de demain se forge dans la famille. C'est là, d'abord, qu'ils intègrent les valeurs fondamentales qui orienteront leurs choix de vie et guideront plus tard leur action sociale. C'est là aussi qu'ils peuvent découvrir comment leur foi doit imprégner leur vie quotidienne.

Pour ces raisons – et Mgr O'Brien le mentionnait ce matin – il nous apparaît urgent de consacrer des efforts renouvelés à l'évangélisation de la famille, première école de vie. De multiplier les initiatives pastorales capables de lui faire découvrir la grandeur et la dignité que Dieu Lui-même lui a données.

Permettons-nous de rêver un instant à une véritable *Église domestique*... Imaginons une famille chrétienne au sein de laquelle les parents transmettent à leurs enfants la certitude que Dieu les aime à la folie et désire faire d'eux ses collaborateurs. Qu'il a besoin d'eux pour bâtir un monde plus juste, plus fraternel et plus humain.

Imaginons que ces jeunes comprennent que Dieu les appelle à être co-créateurs avec Lui – par leur ouverture à la vie et par leur travail quotidien – et co-rédempteurs avec Lui – grâce à leur vie offerte jour après jour, dans le bonheur comme dans la souffrance. Qu'il les appelle à devenir des saints et des apôtres.

Imaginons un peu la force morale et la joie de ces parents et de leurs enfants, conscients de la présence constante à leurs côtés d'un Dieu si humain qu'ils peuvent Lui parler à tout moment et en toutes circonstances. Quelle force pour affronter la vie! C'est à cela que l'Église catholique du Canada voudrait parvenir en développant une véritable *culture de la famille* inspirée du plan de Dieu.

Or, vous l'aurez compris, notre action pastorale s'exerce au cœur d'une société où continue de s'opérer une rupture avec nos racines judéo-chrétiennes – rupture qui nous a plongés dans le relativisme moral. Dans certaines régions du pays, nous rencontrons les mêmes défis qu'ont eu à relever les premiers chrétiens. Il s'agit de provoquer une transformation radicale des mentalités. D'inviter à une réflexion philosophique et

anthropologique sur l'être humain, sur le mariage et sur la famille.

Une approche positive

Mgr O'Brien démontrait ce matin comment la famille, cellule de base de toute société, subit le contre-choc des événements et des phénomènes qui marquent la vie de notre pays. Au Canada, nous l'avons vu, les attaques contre la famille et le mariage ne manquent pas.

Malgré tout, il nous apparaît primordial en tant que pasteurs de l'Église catholique au Canada d'aborder avec optimisme toute question relative à la famille. Le message chrétien sur la famille est définitivement une « bonne nouvelle » pour la société! Il nous reste à en convaincre une population qui se laisse généralement emportée par une routine accélérée et n'a plus le temps de s'arrêter pour réfléchir à l'essentiel.

Nous croyons qu'un regard positif et une attitude constructive réussissent mieux à attirer l'attention du grand public et de nos gouvernants sur la beauté du message chrétien concernant la famille qu'une attitude négative de censeur. Notre expérience confirme cette intuition.

Notre option pour l'optimisme n'a rien à voir avec la naïveté ou l'inconscience par rapport à la très exigeante réalité des familles d'aujourd'hui. Nous sommes, au contraire, bien branchés sur l'actualité et à l'affût de tout événement potentiellement favorable ou défavorable à la famille.

Ce n'est malheureusement pas le cas de bien des familles qui, soit à cause de leurs horaires surchargés, soit à cause d'un repli sur elles-mêmes, s'intéressent très peu ou pas du tout à l'évolution socio-politique des milieux où elles évoluent.

Cette inconscience et cette indifférence de nombreux baptisés sont très préoccupantes et il faut souhaiter un nécessaire réveil des forces vives de la société canadienne à cet égard. La passivité et le silence ne devraient pas être des options pour les baptisés.

Réveiller le laïcat

Nous menons donc une action pastorale sur deux plans : celui de l'Église institutionnelle et celui du laïcat. Face aux défis sociaux, il nous apparaît important non seulement de poser des gestes et de multiplier les prises de paroles en tant qu'évêques, mais aussi d'encourager les membres de l'Église présents dans tous les secteurs de la société à assumer leurs responsabilités propres par des actions concrètes et des prises de parole pertinentes, inspirées des valeurs évangéliques.

Nous touchons ici à une urgence pastorale clairement identifiée par le Concile Vatican II, il y a déjà presque quatre décennies : la formation chrétienne intégrale du laïcat. À l'heure de la nouvelle évangélisation, cet appel retentit avec une urgence nouvelle en terre canadienne. Il nous revient de rappeler l'enseignement emballant du Concile

Vatican II sur le rôle des laïques au cœur du monde.

Il est urgent que les parents, tout en se consacrant à l'éducation de leurs enfants, développent une conscience plus vive de leur responsabilité sociale et deviennent *sel de la terre et lumière du monde*. Il est urgent qu'ils saisissent plus clairement l'impact qu'exerceront sur leur propre famille et sur celle que bâtiront un jour leurs enfants toutes ces lois adoptées par les gouvernements et ces idéologies promues par des groupes de pression.

Nous espérons qu'une telle prise de conscience, mariée à la découverte de l'appel de leur baptême à christianiser le monde à partir de leurs milieux de vie respectifs, suscitera chez les laïcs mariés une volonté nouvelle. La volonté de passer à l'action en s'engageant concrètement dans les nombreux débats sociaux touchant les questions liées à la vie, au mariage et à la famille. La volonté de réclamer des politiques sociales et de promouvoir des initiatives profitables à la famille et de s'opposer à celles qui menacent ses droits fondamentaux.

Cette tâche est exigeante. Il est évident que les membres de l'Église qui choisissent de résister aux forces laïcisantes à l'œuvre dans notre société très sécularisée sont tôt ou tard confrontés à l'hostilité des idéologues du sécularisme, bien décidés à confiner le fait religieux à la sphère privée de la vie des croyants.

Il n'est pas exagéré de parler déjà, dans certains cas, de discrimination à l'égard des baptisés qui cherchent à promouvoir des projets et des politiques inspirés des valeurs évangéliques. Ou qui, tout simplement, veulent exercer leur profession en cohérence avec le message chrétien.

Revaloriser la « profession » parentale

Une revalorisation du mariage et du rôle parental – je dirais même de la « profession parentale » - s'impose de toute urgence au Canada. Il nous semble nécessaire de lier ces deux réalités dans notre message pastoral, afin de rappeler aux générations montantes que *« selon le dessein de Dieu, le mariage est le fondement de cette communauté plus large qu'est la famille, puisque l'institution même du mariage et de l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation des enfants dans lesquels ils trouvent leur couronnement¹ »*.

Dans notre société aux valeurs individualistes, il faut aider les jeunes à découvrir la joie de donner la vie et de la faire grandir. La joie de s'oublier pour servir les autres par amour. Une joie bien réelle, malgré les incontournables défis du quotidien. Il faut les initier à une vision intégrale de la sexualité. Et il faut leur faire saisir l'importance de la présence parentale auprès des enfants en croissance.

¹ Bienheureux Jean-Paul II, exhortation apostolique *Familiaris consortio*, no 14.

Sur ce plan, il faut oser redire que la femme et l'homme sont très différents, même s'ils sont égaux en tous points. Il faut insister sur la complémentarité et la mutualité naturelles des époux, qui apportent dans leur relation des dons spécifiques bien distincts.

Il faut oser dire aussi que le père aussi bien que la mère doit se consacrer à l'éducation de ses enfants. Au Canada, ce qu'il convient d'appeler la "crise de la paternité" affecte un grand nombre de familles; « *Père manquant, fils manqué* », le titre d'un ouvrage publié il y a quelques années par un psychologue, en dit long sur cette réalité.

Des études ont d'ailleurs démontré que l'environnement optimal pour la maturation affective d'un enfant est un milieu familial où le père et la mère sont présents. L'un ne peut jamais remplacer l'autre et c'est à travers l'exemple de ses parents, et dans la dynamique de leur relation, que l'enfant apprend peu à peu qui il est et découvre son identité sexuelle.

Peu importe que les parents choisissent de travailler tous les deux à l'extérieur du foyer ou que l'un ou l'autre préfère se consacrer entièrement à l'éducation de ses enfants, il reste que la tâche d'accompagnement journalier et d'éducation des enfants doit être revalorisée. C'est un "droit" de l'enfant.

Ce « travail » non rémunéré possède une grande valeur. Il est essentiel à la formation de citoyens responsables, autonomes, travaillants, respectueux du caractère sacré de la vie et de la dignité des autres, compatissants et généreux de leur temps et de leur personne.

Cet effort de revalorisation concerne non seulement l'Église, mais la famille elle-même, ainsi que l'école et l'État. Chacun doit y mettre du sien. Pour sa part, l'Église catholique du Canada entend bien continuer à jouer son rôle pastoral en invitant chaque baptisé à prendre les responsabilités qui lui reviennent.

Les efforts de sensibilisation doivent se poursuivre au niveau des différents paliers de gouvernement. Les parents étant les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, au plan strictement humain comme au plan de la foi, il est essentiel qu'ils rencontrent chez les responsables politiques qui définissent les programmes scolaires un grand respect de leurs droits. L'école doit jouer son rôle de subsidiarité en les soutenant dans la transmission de leurs valeurs chrétiennes; or, cela n'est pas toujours le cas et certains établissements scolaires proposent même des valeurs contraires à celles de l'Évangile.

Promouvoir le mariage

Parallèlement à cette tâche de revalorisation de la profession parentale doit être mise en œuvre une urgente revalorisation du mariage. Il faut désormais promouvoir le mariage. Au plan strictement humain, comme au plan religieux.

Aussi, nous apparaît-il primordial de continuer à offrir en Église, tout en l'améliorant, une préparation au mariage qui aide les futurs époux à approfondir le sens conjugal, social et religieux du mariage. S'ils choisissent de demander le sacrement de mariage, nous avons le devoir de leur en faire découvrir la grandeur et les exigences.

Qu'ils ne viennent pas à l'église uniquement pour célébrer leur union dans un beau décor ou simplement par tradition, mais parce qu'ils désirent bâtir leur mariage en compagnie du Christ, assurés que, grâce à Lui, ils pourront toujours compter sur un surplus d'amour, et plus particulièrement dans les moments difficiles de leur vie conjugale.

Sans doute faudrait-il aussi créer plus de lieux d'accompagnement et de soutien pour les couples mariés. Des lieux où naîtraient des amitiés solides et où les couples pourraient trouver une oreille attentive et un coup de pouce matériel et spirituel lorsque le besoin s'en fait sentir.

Une option préférentielle pour la famille

La famille canadienne a donc besoin d'être évangélisée pour devenir à son tour évangélisatrice. Inutile d'ajouter qu'il nous faut, pour rendre le message du Christ accessible au plus grand nombre de nos contemporains, trouver un langage nouveau, y compris celui du témoignage et celui du multimédia.

Puisque la santé d'une société dépend de la santé de sa cellule de base, et vu les menaces nombreuses qui pèsent sur la famille au Canada, il nous paraît urgent de prendre une "option préférentielle en faveur de la famille".

Déjà, à travers le pays, des personnes, des communautés chrétiennes, des diocèses et des assemblées épiscopales consacrent des énergies importantes à la promotion et à la défense de la famille. Pour illustrer cela, je citerai quelques exemples...

Celui des évêques de la province d'Ontario qui viennent tout juste d'organiser « *Marriage on the Rock* », une semaine entière d'activités et de célébrations oecuméniques ayant pour but de sensibiliser les croyants à la grandeur du mariage.

Celui des nombreux évêques qui invitent les baptisés à contacter les membres du Parlement canadien par courriel pour leur faire connaître leur opinion sur la possible redéfinition du mariage en faveur des partenaires de même sexe.

Dans la capitale nationale, un autre exemple démontre le souci des catholiques pour la famille : au début de février, une paroisse a offert une journée complète de réflexion et d'échanges sur l'art d'être parent d'adolescents.

Enfin, je mentionnerai un projet pastoral conçu par une mère de famille montréalaise à l'intention des familles ayant des enfants de cinq ans et moins. *La P'tite Pasto* vise l'éveil à la foi des tout-petits dans un contexte ludique et porte des fruits étonnants

d'évangélisation de familles tout entières – des familles souvent éloignées de l'Église.

L'Organisme catholique pour la vie et la famille

(Cette partie du document présentait l'OCVF, sa mission et son action. Consulter <http://www.ocvf.ca/>.)

La famille : clé de voûte de la nouvelle évangélisation

Trente-neuf ans après la session finale du Concile Vatican II, la famille nous semble donc la clef de voûte de la nouvelle évangélisation qui s'impose dans notre société souvent allergique au discours religieux. C'est dans les familles chrétiennes, en effet, que naissent les collaboratrices et collaborateurs que cherche le Christ pour leur confier la poursuite de sa mission. C'est dans la famille qu'ils découvriront la vocation personnelle à laquelle les appelle le Seigneur.

Si la famille catholique canadienne devient l'école de prière qu'elle est sensée être, les jeunes y apprendront à fréquenter le Seigneur et à s'ouvrir à ces appels quotidiens. Ils s'initieront à leur rôle propre au sein de l'Église et de la société. Ils découvriront aussi la nécessaire cohérence qui doit mûrir entre leur foi et leur vie de chaque jour.

Vatican II n'affirmait-il pas que le « *divorce entre la foi (...) et le comportement quotidien d'un grand nombre est à compter parmi les plus graves erreurs de notre temps*² »?

Confrontée à une pénurie croissante de prêtres, l'Église canadienne fait appel à la nécessaire collaboration de nombreux laïques pour assurer des services catéchétiques et pastoraux dans les communautés chrétiennes – un rôle qu'ils ont à jouer même lorsque les effectifs sacerdotaux sont suffisants.

Dans ce contexte, il nous paraît toutefois essentiel de rappeler simultanément aux baptisés – et plus particulièrement aux parents qui sont en train d'élever des enfants – l'appel spécifique des laïques dans la mission ecclésiale.

Les pères conciliaires affirmaient clairement au sujet des laïcs que leur apostolat « *dans le milieu social s'efforce de pénétrer d'esprit chrétien la mentalité et les mœurs, les lois et les structures de la communauté où chacun vit. Il est tellement le travail propre et la charge des laïcs que personne ne peut l'assumer comme il faut à leur place. Sur ce terrain, les laïcs peuvent mener l'apostolat du semblable envers le semblable. Là ils complètent le témoignage de la vie par celui de la parole. C'est là qu'ils sont le plus aptes à aider leurs frères, dans leur milieu de travail, de profession, d'étude, d'habitation, de loisir, de collectivité locale*³. »

² Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, no 43.

³ Concile Vatican II, Décret *Apostolicam actuositatem*, no 13.

Il va sans dire que si les jeunes baptisés grandissent avec la conscience de leur responsabilité au cœur du monde, ils agiront chacun dans leur domaine d'activité, comme le levain dans la pâte, et nous assisterons à une re-christianisation progressive de la société canadienne – une société qui a soif de sens et d'espérance.

© Concacan Inc., 2012. Tous droits réservés. Ce texte peut être reproduit sans autorisation écrite pour usage personnel ou paroissial. Pour toute autre utilisation, veuillez envoyer une demande à permissions@cecc.ca.